

Paris, le 9 juillet 2013

**Communiqué de Jean-Yves Le Déaut,**  
*Député de Meurthe-et-Moselle,*  
*Premier Vice-Président de l'Office parlementaire*  
*d'évaluation des choix scientifiques et technologiques*

Je me félicite de l'adoption du projet de loi relatif à l'Enseignement supérieur et la Recherche, qui représente l'aboutissement d'un processus auquel j'ai largement contribué.

Ce projet de loi s'est inscrit dans une démarche d'adaptation législative tout à fait inédite, consistant à associer le Parlement en amont de l'élaboration du texte gouvernemental, bien avant son dépôt.

Cette implication anticipée a reposé sur deux axes<sup>1</sup>:

- d'une part, ma nomination comme parlementaire en mission auprès du Premier ministre, pour proposer une traduction législative des Assises de l'Enseignement supérieur et de la recherche ;
- d'autre part, la mobilisation de l'OPECST, le 4 décembre 2012, pour organiser un échange sur les conclusions des Assises entre les acteurs concernés et les parlementaires, en donnant l'occasion à ceux-ci de s'approprier par avance les principaux éléments de débat.

Les propositions que j'ai faites se retrouvent très largement dans le texte de loi. Elles se structurent autour de trois idées.

Ces trois idées sont le repositionnement de l'université au cœur de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'amélioration de la performance par un effort de coopération à tous les niveaux, et enfin l'accroissement de la crédibilité internationale par la consolidation de l'ancrage régional.

L'Etat continuera à garantir le niveau des diplômes, grâce à des moyens juridiques renforcés. La ministre chargée de l'Enseignement supérieur et de la recherche a la cotutelle de toutes les formations. Son rôle de pilotage stratégique est consolidé. A cet égard, je me réjouis du rôle du Parlement, et particulièrement de l'OPECST que je préside, dans l'évaluation de la stratégie nationale de la recherche.

Je voudrais également souligner la reprise de certaines de mes propositions : une meilleure reconnaissance du diplôme du doctorat ; la création de communautés d'universités et établissements ; une meilleure définition de la formation tout au long de la vie ; la valorisation reconnue comme un service à la société : l'orientation dès la seconde ; la prise en compte des baccalauréats professionnels et technologiques...

Grâce à cet ensemble d'adaptations majeures, l'enseignement supérieur et la recherche ne manqueront pas d'insuffler leur vitalité retrouvée à l'économie française.

**Jean-Yves Le Déaut,**  
*député de Meurthe-et-Moselle,*  
*Premier Vice-Président de l'OPECST*

---

<sup>1</sup>Matérialisés par deux documents : son rapport au Premier ministre du 14 janvier 2013 <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/13400040/0000.pdf>, et un rapport de l'Office qui reprend les débats du 4 décembre 2012, et leur synthèse <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-off/i0776.pdf>.